

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°1

### CONSEIL ACADEMIQUE DU 21 MARS 2023

- Nombre de membres en exercice : 41
- Nombre de membres votants présents : 25
- Nombre de membres représentés : 6
- Quorum : 21

### Relevé des délibérations du CAC du 30.11.2023


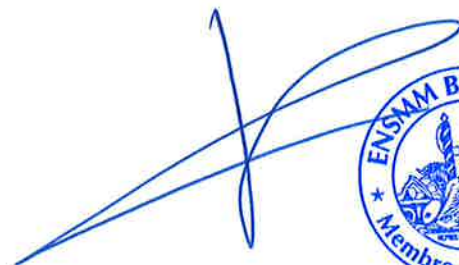
Les membres du Conseil Académique approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CAC du 30 novembre 2023 (Cf. annexe).

#### ↳ **VOTE :**

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 1
- **Suffrages exprimés** : 30
  - **Pour** : 30
  - **Contre** : 0

*Fait à Besançon, le 21 mars 2024*

**Professeur Pascal VAIRAC**  
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE SUPMICROTECH**

***Séance du jeudi 30 novembre 2023 – 13 h 37***

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émergence ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur.

Le DGS fait état des membres présents. Le quorum est atteint.

Le Directeur remercie les membres du CAC de leur présence et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CAC DU 12 OCTOBRE 2023**

Le Directeur demande si des erreurs ou oublis ont été constatés dans le relevé des délibérations du CAC du 12 octobre 2023, transmis en amont de la séance. Il est noté que deux coquilles devront être corrigées. Une remarque portant sur l'incompréhension du paragraphe concernant le retour du HCERES a été émise. Il a été souligné que le laboratoire FEMTO est un laboratoire avec un rayonnement mondial. La Commission permanente de la CDEFI a proposé la création d'un Comité Stratégique des Ecoles. Le but étant d'apporter de la reconnaissance en tant qu'acteur dans la recherche en France. En l'absence d'autres observations particulières, il soumet l'approbation du relevé au vote.

**Les membres du CAC approuvent le relevé des délibérations du CAC du 12 octobre 2023 (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Nombre de votants : 27 / Nombre de votes Pour : 27 )*

➤ **ACTUALITES DU SITE**

Une feuille de route concernant le site devait être remontée le 2 octobre 2023 au SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement) ainsi qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Lors du dernier CAC le contenu de cette feuille de route a été explicité. Le site s'oriente vers la transformation de la COMUE UBFC en un Etablissement Public Expérimental.

Les tutelles ont souhaité positionner les Graduate School (les trois déjà existantes ainsi que la quatrième en construction) au centre de la structuration de cet EPE. Elles souhaitent également faire en sorte que la marque UBFC revienne à la COMUE. Cette démarche vise à proposer une structuration qui est ambitieuse.

Dans le cadre de la remontée de cette feuille de route, les Graduate School ont été placées au centre de la structuration de l'Etablissement Public Expérimental. Un institut de technologie sera créé, regroupant l'UTBM, SUPMICROTECH ainsi que d'autres établissements ou composantes de l'EPE.

La réunion de restitution du SGPI et du Ministère s'est déroulée en présence d'Anne Sophie BARTHEZ qui est la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur au Ministère et en présence du Délégué à l'Enseignement Supérieur au SGPI.

Le document ne répondait pas aux attentes, il n'a donc pas été remonté au niveau supérieur.

Il a été demandé si des précisions sur la déclinaison de ce document avaient été apportées. En effet, dans ce document où il a été incorporé cinq pages de description du projet de l'EPE de Dijon qui s'accompagnaient en plus de la description des Graduate School du site de Bourgogne-Franche-Comté, de celles du site de Dijon.

Le Directeur explique que cela a créé une incompréhension à la fois pour le SGPI et pour le ministère. La feuille de route n'a donc pas été jugée comme étant convaincante.

Il y avait une injonction du ministère et du SGPI d'avoir la signature de tous les chefs d'établissement au bas de cette note de trajectoire. Cette condition a mené à une négociation entre les cinq établissements qui vont former le futur EPE Bourgogne-Franche-Comté et le futur EPE Dijonnais. L'EPE de Dijon n'a pas accepté de signer cette feuille de route commune sans intégration des cinq pages de description du projet de Dijon.

Nous avons donc une nouvelle date butoir fixée au 20 décembre, date à laquelle une nouvelle trajectoire devra être remontée.

Des précisions ont été demandées concernant l'avenir de la COMU-UBFC. Il a donc été précisé par le Directeur que deux acteurs sortiront de la COMUE UBFC en mars 2024 ( L'Université de Bourgogne et BSB Ecole de Commerce de Dijon). Cependant, la COMUE va continuer d'exister tout au long de l'année 2024. En effet, le but va être de travailler sur les statuts de l'EPE afin de préparer une transformation de la COMUE au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### ➤ **INFORMATION SUR LE PROJET D'EXTENSION**

Des réunions au sujet du projet d'extension vont être organisées. Elles réuniront l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs de l'école. En effet, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, nous avons fait remonter un certain nombre de fiches projets.

Le premier projet concerne la réhabilitation énergétique de la dernière partie des locaux de l'école. Cette réhabilitation concerne l'atelier de productique et plus précisément la plateforme SMART ainsi que la plateforme Robotex. Un montant de 900 000 euros a été obtenu afin de réaliser les travaux qui débiteront prochainement.

Le deuxième projet concerne l'extension de l'école. Nous avons travaillé sur des orientations stratégiques en termes de pédagogie innovante au niveau de compétences à l'école. La question que nous nous sommes posée était de savoir comment rénover nos méthodes pédagogiques.

En effet, il y a un enjeu national, qui est d'augmenter le nombre d'ingénieurs formés. Aujourd'hui factuellement, il manque 15 000 ingénieurs formés en France et l'Etat demande à l'ensemble des écoles d'en former plus. Cependant, pour répondre aux enjeux de souveraineté industrielle de transition écologique, il faudrait former 50 000 ingénieurs. L'Etat demande à chaque école d'avoir dans sa stratégie une position par rapport à l'augmentation des effectifs. Le Directeur explique que l'école se positionne sur une augmentation des effectifs qui se tournera principalement autour des filières d'apprentissage.

Le Directeur explique qu'initialement un budget de 5.9 millions d'euros avait été demandé pour l'extension des locaux. Cependant, le financement que nous avons pu obtenir est de 3.9 millions d'euros. Il était donc nécessaire de se faire accompagner afin d'affiner les besoins de l'école. Le cabinet Flores a donc accompagné l'école pendant 6 mois pour réaliser une étude des besoins.

Plusieurs options ont donc été abordées lors de la réalisation de l'étude des besoins. Cela a permis de se rendre compte que l'option menant à la construction d'une nouvelle extension était l'option

qui répondait le plus aux besoins de l'école.

Le Directeur tient à préciser que le fait qu'on nous ait attribué un budget moindre à celui initialement demandé ne nous permet pas de nous projeter dans ce projet d'extension de l'école. Les collectivités ont donc été alertées sur notre situation en tant qu'acteur actif de l'apport de compétences et des ressources nettes à notre territoire. Le soutien des collectivités nous permettrait de maintenir l'école attractive ainsi que de continuer à attirer des talents.

L'école va donc à présent traverser deux phases. La première phase consistera à clôturer le plan de financement qui a été obtenu et la deuxième phase se concentrera sur le prochain contrat de la région. Les détails de ce projet seront exposés prochainement au cours d'une réunion dédiée.

### ➤ **INFORMATION SUR LA DEMARCHE QUALITE**

Le diaporama présenté en séance est joint à la présente.

Les audits HCERES et CTI ont révélé la nécessité de la mise en œuvre d'une démarche qualité. Un plan d'action sera déployé fin décembre. L'ensemble des services seront concernés par cette démarche.

Le plan d'action qui va être mis en place sera en deux parties. La première partie consistera à élaborer un manuel qualité et la seconde aura pour objectif de mettre en œuvre le plan d'action.

Un questionnement est soulevé sur le fait que trop de productivité pourrait amener à une contre-productivité et empêcher la prise d'initiative. La réponse qui a pu être apportée est que cette démarche est vivante et évolutive. Le but va notamment être de prioriser les actions dans chaque service. Les responsables de service vont être les éléments moteurs et les baromètres de ce projet. La direction sera un élément moteur lors de la mise en place de cette démarche.

Le Directeur Général des Services explique qu'une cartographie sera mise en place afin de répertorier l'ensemble des fiches processus. Une fois que ces processus auront été définis ils seront donc mis en place et mis à jour régulièrement. Cette démarche permettra une amélioration constante.

Il est également précisé que ces processus vont permettre de définir les risques pour chacun de ces processus.

Différents chefs de projet seront sollicités afin d'encadrer la mise en place de cette démarche dans les différents services. Une formation à la démarche qualité sera par ailleurs dispensée quand cela sera nécessaire.

Le Directeur Général des Services annonce que trois Comités de projet seront mis en place afin de représenter les trois familles de processus. Un premier Comité de projet concernant le processus de pilotage ainsi que de support. Un second comité concernant le processus de formation et un troisième comité qui sera axé sur le processus de recherche.

Dans le cadre du dialogue de performance avec les services de l'enseignement supérieur et de la recherche du Rectorat de la région académique, la direction de l'établissement a soutenu, en termes de perspectives et d'allocation des moyens, un projet à déployer en deux phases : une première phase d'ingénierie pédagogique pour développer la démarche compétences qui inclut l'évaluation d'une part et l'intégration des enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans notre carte des formations d'autre part, ainsi qu'une seconde phase d'ingénierie des processus qualité, en s'appuyant sur un accompagnement externe de deux cabinets d'expertises. Une dotation de 120 000 € a ainsi été attribuée à l'école pour se faire. Cet accompagnement financier interviendra au milieu de l'année 2024.

Le Directeur a exprimé le souhait de conduire certains de ces processus jusqu'à une certification d'ici 2026. Cela permettrait de montrer à la CTI que de nombreux moyens ont été mis en place afin d'apporter des améliorations.

Une remarque a été apportée afin de souligner que ces processus n'amélioreraient pas la vie des

usagers mais qu'ils apporteraient une certaine lourdeur à la structure.

Le Directeur répond à cette remarque en spécifiant qu'il ne faut pas voir cette démarche comme étant une contrainte. Il est précisé que le but sera de prioriser les processus. Certains s'avéreront incontournables, notamment afin de faciliter l'accueil de nouveaux arrivants.

Une intervention dans la salle évoque une expérience positive en rapport avec la démarche qualité. L'évolution de la norme en 2015 a apporté un changement à cette démarche en la faisant passer d'un aspect technique contenant majoritairement des manœuvres administratives à des valeurs d'autant plus humanisées. L'implication des acteurs est un rôle clé.

Le coût de cette démarche a également été évoqué.

Le Directeur explique que lors du dialogue de gestion il a été décidé de faire remonter ce projet au niveau de la tutelle afin d'obtenir des moyens supplémentaires d'accompagnement.

Cette demande va être réitérée dans le cadre du contrat d'objectif de moyens et de performances avec la tutelle.

**Les membres du Conseil Académique approuvent, à l'unanimité des votants un avis favorable au Plan Action Qualité 2023-2026 (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Nombre de votants : 29 / Nombre de votes Pour : 29)*



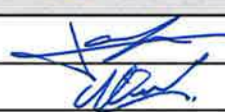


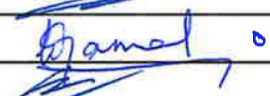




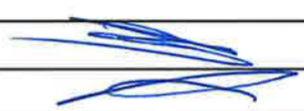








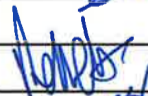
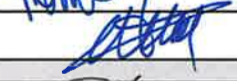
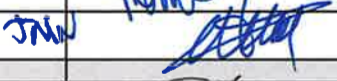
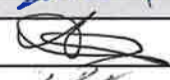
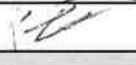

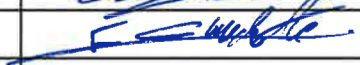
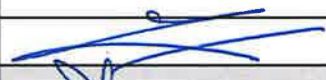

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 15h23.

\*\*\*\*\*

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE SUPMICROTECH**

le Jeudi 30 novembre 2023 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
OUISSÉ Morvan		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
RIÇOCHON Solenne		
SKEET-BURE Sarah		
VERNIER David		
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra	Excusée Procurator à M.VERITE	
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
CAGNE Laurent		
MANGENOT Laurence	Excusée	
MOUTURIER-GRILLOT Delphine		
VARESCON Firmin	Excusé	
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas	Excusé Procurator à G.MARTIN	
GRAILHE Pierre	Excusé	
KERSALE Yann		
MALLET Sylvaine	Excusée Procurator à	
MARGUERON Samuel		
MARTIN Gilles		
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice	Excusé Procurator à JMW	
BREUREC Juliette		
HAUDEN Martin		
BOUVIER Salima		Visio
BREZILLON Patrick		visio
NOUVEAU Corinne	Excusée Procurator à F. SANCHETTE	
POULIN-VITTRANT Guylaine	Excusée Procurator à Y.KERSALE	
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles		
CABODEVILLA Gonzalo		
LARGER Laurent		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		